

**Manitoba.**—Le ministère de l'Agriculture comprend les divisions suivantes: vulgarisation agricole; bétail; industrie laitière; sols et cultures; publications et statistique agricoles; destruction des mauvaises herbes; services de coopération; et laboratoire vétérinaire provincial.

Le Service de la vulgarisation s'occupe d'économie agricole, d'horticulture, d'aviculture, de génie agricole, d'apiculture, des clubs 4-H et du travail féminin. Des spécialistes se consacrent à ces matières. Il se tient dans toute la province des réunions et journées agricoles et il se donne des cours abrégés en agriculture. Il y a au Manitoba 35 agronomes qui s'occupent chacun d'une à cinq municipalités. Douze spécialistes en économie ménagère sont au service de régions désignées.

La Division du bétail applique la loi sur l'élevage, conçoit et exécute des programmes visant à encourager l'amélioration et la production du bétail et collabore étroitement à la lutte contre les épizooties avec le Laboratoire vétérinaire et la Division de l'hygiène vétérinaire du ministère fédéral de l'Agriculture.

La Division de l'industrie laitière applique la loi sur l'industrie laitière, surveille le classement de la crème, inspecte les beurrieres et fromageries, donne des directives sur la fabrication du fromage et du beurre, patente les fabricants de produits laitiers et les classeurs de crème et étudie le prix de revient des laitages pour les producteurs. Le travail de vulgarisation comprend des conférences et des articles et brochures sur les problèmes de la ferme laitière.

La Division des sols et des cultures s'occupe de la conservation et de la fertilité des sols consacrés aux céréales et aux fourrages et assure la liaison entre le gouvernement du Manitoba et le gouvernement canadien en ce qui regarde les entreprises relevant de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. La Division établit et applique des programmes qui encouragent les bonnes pratiques en matière de grandes cultures et de conservation.

La Division des publications et de la statistique agricoles publie et distribue chaque année quelque 100,000 bulletins, circulaires, affiches, dépliants, etc.

La Division de la destruction des mauvaises herbes dirige les initiatives de 18 circonscriptions municipales de lutte contre les mauvaises herbes, comprenant 70 municipalités rurales engagées dans l'éradication des mauvaises herbes profondément enracinées, persistantes et vivaces; la surveillance des démonstrations pratiques de lutte contre les mauvaises herbes; l'étude des problèmes créés par les mauvaises herbes; la conduite de relevés et la préparation de la documentation, des causeries radiophoniques, des articles, des photographies et des spécimens de mauvaises herbes, etc.

La Division des services de coopération s'occupe de l'immatriculation et de la surveillance des coopératives et des syndicats de crédit et applique les lois pertinentes. En outre, elle recueille et établit des statistiques sur la coopération dans la province.

Le Laboratoire vétérinaire maintient un laboratoire de diagnostic auquel peuvent s'adresser vétérinaires et éleveurs.

**Saskatchewan.**—Voici comment est organisé le ministère de l'Agriculture:

L'Administration s'occupe des dossiers du personnel et de la comptabilité. Elle recueille des renseignements sur l'état et le rendement des cultures, ainsi que sur la commercialisation et les prix des récoltes et publie un bulletin quotidien de renseignements agricoles diffusé à la radio par sept postes privés.

Le Service des représentants agricoles compte un personnel itinérant de 37 représentants, quatre surveillants régionaux, et des spécialistes en gestion agricole, en mécanique agricole et en moyens optiques de formation. Le Service fournit un personnel de propagande à toutes les divisions du ministère ainsi qu'aux autres organismes qui participent au programme d'extension de la coopération agricole. Les représentants agricoles prennent une part active aux services agricoles fédéraux, provinciaux et universitaires. Le Service collabore avec le ministère fédéral du Travail et le Service national de placement pour diriger les migrations annuelles d'ouvriers agricoles. Les représentants agricoles travaillent par l'intermédiaire de comités de conservation et d'amélioration agricoles dans toutes les municipalités rurales et dans les régions non organisées afin de fournir aux cultivateurs des renseignements scientifiques et pratiques. Des comités étudient les problèmes régionaux